



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 68 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits humains :
situations relatives aux droits humains et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux**

Rapports de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 23 de sa résolution [49/27](#), adoptée le 1^{er} avril 2022, le Conseil des droits de l'homme a décidé de transmettre tous les rapports et tous les comptes rendus oraux présentés par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne à tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, et recommandé que l'Assemblée générale soumette les rapports au Conseil de sécurité pour suite à donner. En outre, au paragraphe 45 de sa résolution [76/228](#) sur la situation relative aux droits humains en République arabe syrienne, adoptée le 24 décembre 2021, l'Assemblée a demandé à la Commission d'enquête de lui présenter son dernier rapport en date lors d'un dialogue interactif tenu à sa soixante-dix-septième session sur la situation des droits humains en République arabe syrienne.

2. Comme suite à ces demandes, les rapports et les comptes rendus oraux présentés par la Commission d'enquête peuvent être consultés sur son site Web (www.ohchr.org/coisyrria). Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée à ces documents.

